

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00471

Numéro SIREN : 339 566 010

Nom ou dénomination : A 5 SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2019 sous le numéro de dépôt 6615



A5 Services

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Ernst & Young Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex

Tél. : +33 (0) 3 28 04 35 00
www.ey.com/fr

A5 Services

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A5 Services,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A5 Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 25 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Romain Lancelle

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	5 233	4 721	511	1 844
Fonds commercial (1)	28 000		28 000	28 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	45 208	40 402	4 806	5 216
Autres immobilisations corporelles	8 872	7 703	1 169	2 227
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	32 000		32 000	32 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 667		4 667	4 667
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	123 994	52 827	71 168	73 970
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	23 897		23 897	26 722
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	664 163	2 771	661 392	1 225 869
Autres créances	202 802		202 802	740 558
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	73 904		73 904	29 671
Charges constatées d'avance (3)	641		641	1 140
TOTAL ACTIF CIRCULANT	965 407	2 771	962 636	2 023 959
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 089 401	55 598	1 033 803	2 097 929
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				5 397

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	14 149	713 000
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	117 002	201 149
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 990	1 527
TOTAL CAPITAUX PROPRES	177 141	959 676
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	206	177
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 005	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	351 082	459 381
Dettes fiscales et sociales	450 907	613 247
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 618	17 213
Produits constatés d'avance (1)	27 845	48 236
TOTAL DETTES	856 662	1 138 253
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 033 803	2 097 929
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	856 662	1 138 253
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	206	177
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	143 013	216 941	-73 927	-34,08
Production vendue (biens)	-11 374	-15 097	3 723	-24,66
Production vendue (services)	3 073 545	3 162 791	-89 245	-2,82
Chiffre d'affaires net	3 205 184	3 364 634	-159 450	-4,74
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>	<i>90 822</i>	<i>118 394</i>	<i>-27 572</i>	<i>-23,29</i>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	18 444	79 353	-60 909	-76,76
Autres produits	359	65	293	448,01
Total produits d'exploitation (I)	3 223 987	3 444 053	-220 065	-6,39
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	56 136	79 862	-23 726	-29,71
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts	2 083	10	2 073	NS
Variations de stock	2 824	4 283	-1 458	-34,05
Autres achats et charges externes (a)	1 603 543	1 657 294	-53 751	-3,24
Impôts, taxes et versements assimilés	44 488	39 956	4 531	11,34
Salaires et traitements	943 267	994 139	-50 872	-5,12
Charges sociales	360 776	354 006	6 771	1,91
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	4 000	3 689	311	8,42
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.		255	-255	-100,00
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	769	626	143	22,91
Total charges d'exploitation (II)	3 017 887	3 134 120	-116 234	-3,71
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	206 101	309 932	-103 832	-33,50
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)		7 360	-7 360	-100,00
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 268	3 055	2 213	72,42
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	5 268	10 415	-5 147	-49,42
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	882	697	186	26,64
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	882	697	186	26,64
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	4 386	9 718	-5 333	-54,87
RESULTAT COURANT avant impôt	210 486	319 651	-109 164	-34,15

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges	101	62	39	62,40
Total produits exceptionnels (VII)	101	62	39	62,40
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	45 799	606	45 192	NS
Sur opérations en capital		9 111	-9 111	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.	565	691	-126	-18,29
Total charges exceptionnelles (VIII)	46 363	10 408	35 955	345,46
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-46 262	-10 346	-35 916	347,16
Participation des salariés aux résultats (IX)	20 399	32 228	-11 829	-36,71
Impôts sur les bénéfices (X)	26 824	75 928	-49 104	-64,67
Total des produits (I+III+V+VII)	3 229 356	3 454 530	-225 174	-6,52
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 112 355	3 253 381	-141 026	-4,33
BENEFICE OU PERTE	117 002	201 149	-84 147	-41,83
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées	5 268	7 360	-2 092	-28,42
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS A5 SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 033 803 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 117 002 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014 03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31.12.2017.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- * Installations techniques : 4 à 6 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 6 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,65 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 45 531 €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	28 000			28 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 233			5 233
Immobilisations incorporelles	33 233			33 233
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	44 010	1 198		45 208
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 872			8 872
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	52 882	1 198		54 080
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	32 000			32 000
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières	4 667			4 667
Immobilisations financières	36 682			36 682
ACTIF IMMOBILISE	122 796	1 198		123 994

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	28 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	28 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 388	1 333		4 721
Immobilisations incorporelles	3 388	1 333		4 721
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	38 794	1 608		40 402
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 645	1 059		7 703
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	45 439	2 667		48 105
ACTIF IMMOBILISE	48 827	4 000		52 827

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 872 272 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 667		4 667
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	664 163	664 163	
Autres	202 802	202 802	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	641	641	
Total	872 272	867 605	4 667
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients fae	16 114
Organismes sociaux produits a recev	755
Compte courant interets courus	5 268
Total	22 138

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 € décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 80,00 €.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 527	565	101	1 990
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	1 527	565	101	1 990
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		565	101	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 856 662 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	206	206		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	351 082	351 082		
Dettes fiscales et sociales	450 907	450 907		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	26 623	26 623		
Produits constatés d'avance	27 845	27 845		
Total	856 662	856 662		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	2 005			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fnp	24 929
Interets courus a payer	206
Dettes provisionnees congés a payer	78 692
Dettes prov. participation salaires	20 399
Personnel - autres charges a payer	9 000
Charges sociales sur congés a payer	33 051
Organismes sociaux autres charges	3 600
Formation continue charges a payer	10 673
Effort construction charges a payer	4 803
Taxe d'apprentissage charges a payer	7 258
Etat-taxe sur les véhicules des sté	1 012
Total	193 622

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	641		
Total	641		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constates d avance	27 845		
Total	27 845		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est indiqué dans l'annexe des comptes consolidés.

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79110000 - Transfert de charges exonere hors g	8 539	
79140000 - Transfert charges personnel	9 906	
	18 444	
Total	18 444	

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	164 955	2 042	162 913
+ Résultat exceptionnel	-46 262	-11 726	-34 536
- Participations des salariés	20 399	9 024	11 375
Résultat comptable	98 295	-18 707	117 002
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 5 438 €. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	1 990
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	1 990
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	21 411
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	21 411
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	5 438
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2011, la société SAS A5 SERVICES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ANGARA.

L'impôt sur les sociétés n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 26 824 €

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 32 personnes dont 2 handicapés.

	Personnel
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	5
Ouvriers	23
Total	32

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : ANGARA

Forme : SAS

SIREN : 431 718 113

Au capital de : 22 299 283 €

Adresse du siège social :
11 rue Téhéran
75008 PARIS

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
96 885 €

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (art 244 quater C du CGI) dont a bénéficié l'entreprise au titre de l'exercice, a été intégralement utilisé à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Tableau des filiales et participations

N° Siren :	Filiales et participations	Pays	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quota part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires hors taxes
						brute	nette					
	A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous 1 - Filiales (à détailler) : - SARE RA5 DISPOSICIONES*	Espagne	55 019	2 588 036	58,16%	32 000	32 000			187 341		9 574 698
	2 - Participations (à détailler) : (10 à 50 % du capital détenu)											
	B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											

* Les données des états financiers de RA5 dispositions ne sont pas définitives à la date d'établissement des comptes, et peuvent faire l'objet de modifications ultérieures.

A5 SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 EUROS
Siège social : MORTAGNE SUR SEVRE (85290) – 54 rue de Maunit – ZA du Maunit
RCS LA ROCHE SUR YON 339 566 010

DECISIONS MIXTES ORDINAIRES ANNUELLES ET EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 26 AVRIL 2019

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 117.000 €, de la manière suivante :

Distribution de dividendes..... 100 000 €
Poste « Autres Réserves » 17 000 €
ce dernier présentera alors un solde de 31 149 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende global	Dividende par titre	Montant éligible à la réfaction
31/12/2017	900.000 €	1.800 €	-
31/12/2016	260.000 €	520 €	-
31/12/2015	60.000 €	120 €	-

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

*

* *

Pour la société RASEC RETAIL

La société ANGARA

Elle-même représentée par Monsieur Patrick GENTIL



Pour faire suite à votre courrier de réclamation daté du 14 06 2019 relatif au manque de signature du commissaire aux comptes sur son rapport concernant la société A5 SERVICES (339 566 010), il s'avère que ce document, en page 3, vous a bien été remis signé.

Je vous remercie de bien vouloir en tenir compte, afin de nous remettre le récépissé de dépôt des comptes annuels.

Cordialement,